

3. Quels sont, le cas échéant, les engagements financiers actuels du gouvernement fédéral pour les hôpitaux du Canada, en ce qui concerne a) la construction, b) les installations, c) la recherche, d) l'enseignement et, quel est le nom de chaque hôpital en cause et où est-il situé?

4. Le gouvernement fédéral accorde-t-il des subventions aux facultés de médecine des universités pour a) la construction, b) les installations, c) la recherche, d) l'enseignement et, si oui, combien accorde-t-il et à quelles universités en a-t-il accordé au cours des années comprises entre 1960 et 1968 inclusivement?

(Le document est déposé.)

LE RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI DANS LES SOCIÉTÉ DE LA COURONNE

Question n° 980—**M. Fortin**:

1. A l'égard de chacune des corporations de la Couronne dites de propriétaire, quel a été pour chacune des sept dernières années le rendement sur le capital investi?

2. Si le rendement a été inférieur à 7 p. 100, quelle mesure la corporation a-t-elle prise ou prendra-t-elle pour augmenter ce rendement?

(Le document est déposé.)

L'INDUSTRIE DU PÉTROLE—LES INVESTISSEMENTS ET LA PROPRIÉTÉ

Question n° 1002—**M. Harding**:

1. A combien se sont élevées, par province, pour les années allant de 1961 à 1967 inclusivement, les investissements dans l'industrie du pétrole et du gaz au Canada?

2. Quel pourcentage de l'ensemble de l'industrie pétrolière du Canada est a) contrôlé par des intérêts étrangers, b) contrôlé par des intérêts canadiens, à la date des données les plus récentes à cet égard?

[Français]

MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, l'avis de motion portant production de documents n° 66 est acceptable par le gouvernement.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion n° 62?

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres avis de motions soient réservés.

[Traduction]

LE PASSAGE DU DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND—LES POSSIBILITÉS TECHNIQUES

Motion n° 62—**M. MacDonald (Egmont)**:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tout rapport, étude ou enquête au sujet du coût, des avantages et des possibilités techniques du projet du passage du détroit de Northumberland, que le gouvernement du Canada a reçus depuis le 1^{er} septembre 1967.

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député avait

consenti à retirer la motion si le rapport de l'Institut de recherches Stanford était déposé. Ce rapport et ses annexes seront déposés en même temps que le document qui fait l'objet de la motion n° 61 portant production de documents. Je prie donc le député d'Egmont de retirer sa motion.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion, compte tenu des conditions et réserves énoncées par le ministre, ou la motion doit-elle être retirée? La Chambre est-elle d'accord?

(La motion est retirée et l'ordre est annulé.)

PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'HABITATION

LA RÉDUCTION OU L'ABOLITION DE LA TAXE SUR LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Finances. Vu les recommandations contenues dans le rapport du groupe d'étude, le ministre a-t-il l'intention de présenter une mesure législative à la Chambre, en vue de réduire ou de supprimer la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux utilisés dans la construction de logements?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'examinerai avec soin chacune des propositions du ministre des Transports. Quant à la mesure suggérée par le député, je n'y songe pas pour l'instant.

L'hon. M. Stanfield: Une question supplémentaire. Comme les recommandations du groupe d'étude portaient entre autres sur les impôts provinciaux, le ministre songe-t-il à discuter de ces impôts concernant les matériaux de construction avec les autorités provinciales intéressées?

L'hon. M. Benson: Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le rapport sera soigneusement examiné par le gouvernement.

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'ÉTUDE PAR UN COMITÉ SPÉCIAL DE LA POLITIQUE DE BIEN-ÊTRE

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a trait à la parution aujourd'hui du document publié par le Conseil national du bien-être à propos de politiques sociales pour le Canada. Comme nous devons quelques-unes des meilleures mesures